

Actes homophobes : la police de la zone Bruxelles CAPITALE Ixelles invite les victimes à porter plainte

Bruxelles, le 13 mai 2016. A l'occasion de la Pride qui se déroule ce samedi dans les rues de Bruxelles, le bourgmestre de la Ville de Bruxelles, Yvan Mayeur, et la police de la zone Bruxelles CAPITALE Ixelles tiennent à rappeler combien ils partagent les valeurs de tolérance, d'échange et d'ouverture d'esprit, véhiculées par la Pride.

« Bruxelles doit rester une ville ouverte, tolérante et respectueuse des choix de vie de tous, rappelle le bourgmestre Yvan Mayeur. Je tiens à cet égard à souligner le rôle important que joue la police en faveur du respect et de la protection des libertés fondamentales des individus ».

Cette année, la zone de police tiendra pour la première fois un **stand lors de la Gay Pride en collaboration avec les Rainbow Cops**. Cette présence a notamment pour but de rappeler que la fonction de police est évidemment ouverte à tout candidat capable, sans discrimination quant à son orientation sexuelle.

Cette présence marque aussi la volonté des autorités de mieux poursuivre les faits d'homophobie. Bien que le nombre de plaintes reste relativement stable, il n'existe pas de statistiques absolues permettant de chiffrer le nombre d'agressions commises à l'égard des LGBTQI (Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender, Queer, Intersexual) car très peu sont ceux et celles qui osent déposer plainte ou qui le font en spécifiant que leur agression est due à leur orientation sexuelle. Ces victimes préféreront dans la majorité des cas parler d'agression physique et/ou verbale simple, sans mention donc au caractère homophobe.

Si, depuis quelques années les faits d'homophobie peuvent être explicitement repris dans les dépositions, la déclaration du caractère homophobe doit, être spontanée. L'actant ne peut en effet interroger le plaignant sur son orientation sexuelle, même s'il suppose un lien possible avec le méfait rapporté.

La zone Bruxelles CAPITALE Ixelles **incite véritablement les victimes de pareils actes à porter plainte**. *« Nous avons, en effet, à cœur l'identification et l'enregistrement des faits de discrimination et de violences liés à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, explique le chef de corps, Guido Van Wymersch.*

Pour atteindre cet objectif, la Ville de Bruxelles et la zone de police ont ainsi développé plusieurs outils de sensibilisation :

- Institution d'une **personne de référence** pour la zone de police qui, en plus d'être une personne de contact, réalise un véritable travail de terrain en allant à la rencontre des associations homosexuelles afin de créer une relation de confiance pouvant être un agent facilitateur dans le dépôt de plainte;
- En plus, du référent zonal, un travail de sensibilisation a été fait au sein de chaque commissariat de quartier que compte notre corps de police par le biais notamment de son référent de proximité (un référent par commissariat). Ce réseau constitué de membres du personnel tous désignés sur base volontaire est en charge, outre de la sensibilisation de leurs collègues, des dossiers d'homophobie;

- **Création d'une adresse mail** (zp.polbru.lgbtfocus@police.be et pz.polbru.lgbtfocus@police.be) disponible dans les deux langues afin de permettre un premier contact pour toute victime qui ne se sentirait pas encore prête à franchir les portes d'un commissariat ;
- Un **travail de sensibilisation au niveau du personnel de première ligne**, à savoir d'accueil et d'intervention, afin de prendre en charge dans les meilleures conditions possibles les victimes d'actes homophobes et les aider à expliquer clairement et sans honte la situation dont elles ont été victimes;
- Notre zone de police participe, avec d'autres zones bruxelloises, à la **plateforme** instituée par le parquet de Bruxelles en matière de discrimination;
- **Une formation continuée**, pensée en partenariat avec des associations spécialisées en la matière, telles que la Maison Arc-en-ciel, est dispensée afin de permettre aux policiers de créer un sentiment de confiance dans le chef de la victime et lui permettre, dès lors, de se livrer plus facilement et de façon sereine (formation usant notamment de jeux de rôle afin de faire comprendre de manière plus percutante encore le ressenti d'une victime de faits homophobes);
- En mai 2015, notre zone a pris part à la **campagne « All Genders Welcome »** qui au travers d'affiches originales prône le droit pour tout un chacun de vivre et de rendre visible son identité de genre et son orientation sexuelle dans l'espace public. Pour ce projet initié par la Région de Bruxelles-Capitale et la Rainbowhouse, plusieurs de nos policiers ont pris la pose avec comme slogan « Les collègues célèbrent la diversité au quotidien ! ». Par notre participation à cette campagne, nous entendons prouver notre engagement dans la lutte contre l'homophobie, la lesbophobie, la biphobie et la transphobie.
- Extension, depuis mars 2012, des **sanctions administratives aux insultes, menaces et coups légers adressés en raison de l'orientation sexuelle d'une personne**. Fruit d'un accord entre la zone de police, le parquet de Bruxelles et les autorités communales, cette extension des sanctions administratives aux agressions homophobes constitue une première en Belgique. Il s'agit de donner un signal fort à ceux qui se rendent coupables de pareilles discriminations et de lutter contre le sentiment d'impunité qui peut naître.

Contacts presse

Fabrice Voogt, attaché de presse, Cabinet d'Yvan Mayeur :

fabrice.voogt@brucity.be - 0478/04.40.12 -02/279.50.18

Cellule Communication Police de Bruxelles CAPITALE Ixelles - 02/279.79.07